



Information aux associations

Pole Education

BT/PN/SB-03-2020

Objet : Mesures prises dans le cadre de l'épidémie coronavirus – COVID 19

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a pris la parole ce jeudi pour faire face à la crise exceptionnelle du COVID 19. Le Chef de l'Etat a ainsi annoncé des mesures essentielles :

- *La fermeture de tous les établissements accueillant des jeunes et des enfants (crèches, écoles, collèges, lycées, universités)*
- *Le maintien des élections municipales*
- *La demande aux personnes âgées et aux personnes les plus fragiles de rester le plus possible à leur domicile et d'éviter les contacts*
- *La limitation au strict nécessaire des déplacements,*

Ces mesures viennent compléter les dispositifs de mesures barrières de propagation du virus déjà en place.

Dans ce contexte, nous vous informons de la fermeture des services suivants à compter du lundi 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre :

Pour la Petite Enfance :

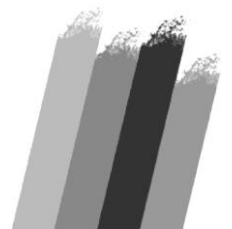
- *Les crèches*
- *Le lieu d'accueil enfants parents*
- *Les ateliers collectifs du relais assistantes maternelles (RAM)*

Pour l'enfance et la jeunesse :

- *Les écoles*
- *Les accueils périscolaires et accueils de Loisirs*
- *Les activités multisports*
- *Les restaurants scolaires*

Concernant les activités sportives et culturelles :

- *L'école de musique municipale*
- *Les manifestations culturelles et/ou sportives*
- *Les salles de sport et vestiaires*
- *Les entraînements collectifs sportifs et compétitions.*





Bruges

Par ailleurs, toutes les dispositions ont été prises pour permettre aux électeurs de voter dans des conditions sanitaires optimales ce dimanche.

Concernant les locaux, les salles de sport et vestiaires seront fermés. A l'Espace Culturel Treulon, les locaux ne seront plus accessibles (salle Gérard Linsolas, studios de danse, école de musique).

Dans l'immédiat, le forum des Associations reste ouvert, en vous demandant de respecter les mesures barrières d'hygiène. Toutefois, il est demandé aux associations d'éviter le regroupement, en particulier avec des enfants, et de limiter les jauges (15 personnes maximum).

Nous vous invitons en cas de besoin d'informations complémentaires à consulter le site internet de la ville où vous trouverez tous les contacts utiles pour répondre à vos questions www.mairie-bruges.fr.

*Le Pôle **Culture, Jeunesse, Sports et Vie Associative** reste à votre disposition au 05 56 16 17 90 ou 05 56 16 80 48 et par mail à l'adresse e-associations@mairie-bruges.fr*

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.



Le Maire

Brigitte TERRAZA